les infos

Vendredi 28 Avril 2006



NOIX D'HONNEUR...

... à Yvon Huriaux, patron de la DEC de Bordeaux Intendance qui a parfaitement compris le sens de la loi sur l'égalité professionnelle et de l'accord signé par la Société Générale sur le même sujet. Interpellé par son CE à propos du sous-effectif chronique dans plusieurs agences de la DEC, il a crû bon de préciser : « on a beaucoup de recrutements féminins dont il faut gérer les absences maternité »... Lapsus révélateur, le congé maternité est devenu une absence maternité! On imagine sans peine que dans la DEC, la révision des situations des femmes ayant eu plusieurs enfants aura quelque difficulté à déboucher avec un tel état d'esprit. L'affaire est pourtant postérieure à ces fameuses journées des directeurs pendant lesquelles ces messieurs furent briffés par le DRH et les propos volontaristes du Président. L'homme serait-il un poil malentendant, ou plus simplement pense-t-il qu'il est « maître chez lui » ? La seconde hypothèse semble plus probable, si l'on en juge par la suite de ses propos devant le CE... enfonçant le clou, n'a-t-il pas décrété « la situation totalement ingérable » parce qu'en plus de partir, ces dames reviennent ! Ah, qu'il était beau le temps où chacun restait à sa place, les femmes et les enfants à la maison... Comme quoi la méthode « pédagogique » préconisée par le DRH pour « faire évoluer les mentalités » va peut être devoir être com-



plétée par un sérieux coup de pouce... sous peine de passer pour un c.., comme l'a dit le Président, devant la commission de suivi de l'accord qui se réunit le 7 juin prochain.

SUIVI 4D

La commission s'est réunie le 26. A propos des « tableaux de suivi » où chacun est classé nominativement. JF Sammarcelli a fait état d'un « message fort » aux directeurs « il ne faut pas mettre ce classement à toutes les sauces... mais, sans les interdire formellement »!!!! On se souvient que les premières expériences avaient alerté les commerciaux devant les dérapages inévitables de ces classements rendus possibles par l'utilisation d'un nouveau logiciel. La CGT a fait, elle aussi, passer un « message » au directeur du réseau en soulignant qu'il s'agissait à nos yeux d'une question de fond, et que nous ne laisserions pas se développer une dérive qui consisterait à juger des qualités professionnelles de tel ou tel au vu des résultats quantitatifs de l'activité ou de la réalisation d'objectifs du même type. Nous avons mis en garde JF Sammarcelli en l'avertissant que nous n'attendrions pas qu'un agent soit convoqué à un entretien préalable de licenciement pour cause d'insuffisance professionnelle justifié par son mauvais classement. Concernant l'effectif dans les PSC, il nous a lancé : « Si votre question est : Est-ce que vous cherchez des gains de productivité dans les PSC ? Ma réponse est oui » ! Nous avons alors souligné qu'il faudrait tirer les conséquences de ce parti pris. Après les gains générés par la création des PSC, puis par «l'optimisation des procédures» version Proudfoot, sa réponse confirmait donc que la baisse des effectifs programmée par les procédures budgétaires 2006 était une orientation centrale de la direction du réseau. Sa décision revendiquée comme telle ne pourrait donc avoir de notre part qu'une réponse: organiser une riposte coordonnée sur l'ensemble des PSC pour l'obliger à changer d'orientation.

CGT Société Générale - SPB Société Générale Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68 cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/ Intranet : CANAL SG, Espace syndical, CGT